

N°2023/06-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2023

DATE DE CONVOCATION : 22 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE : 22 JUIN 2023

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

**LIEU DE REUNION** : Maison du Temps Libre à Vaujours

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 29

**PRESENTS** : 19

**VOTANTS** : 26

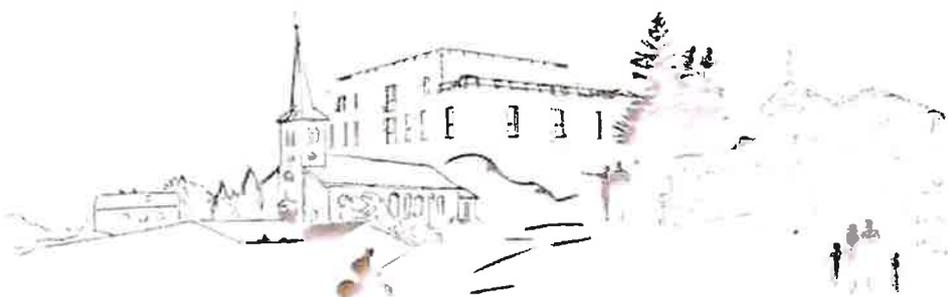
**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Stella HENRY, MERBAH Inès, KROUNA Aïssam.

**ETAIENT ABSENTS** : Linda AYACHI, Véronique AUGUSTIN

**POUVOIRS** : José GODINHO DA SILVA à Christelle MARTINEZ, FRANCOIS-LUBIN Christiane à Guiseppina DI MINO, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Aziz ABDAOUI à Adrien BAILLY, Anthony BENOIT à Stéphane PAU, MERBAH Walid à Aïssam KROUNA, Terri KEBDANI à Inès MERBAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie Christiana FRANCIS

Les 19 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice lesquels sont au nombre de 29.



**Service émetteur : Administration générale**

**Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

**Rapporteur : Mr le Maire Dominique BAILLY**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la circulaire ministérielle NOR/IOMA/2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-12-51 du 23 mai 2023 déterminant le nombre de délégués des conseils municipaux et de suppléants à élire dans chaque commune du département de la Seine-Saint-Denis ainsi que le mode de scrutin applicable ;

VU le décret n° 2023-2 57 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs, fixée le dimanche 24 septembre 2023.  
Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-1698 du 20 juin 2023 portant convocation du conseil municipal de Vaujours aux fins d'élection des délégués et suppléants appelés à voter lors de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 dans le département de la Seine-Saint-Denis

**CONSIDÉRANT** que par le jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 19 juin 2023 prononçant l'annulation de l'ensemble des opérations électorales du 9 juin 2023 ayant conduit à la désignation des délégués et suppléants par la commune de Vaujours, le Conseil municipal se réunira le mercredi 28 juin 2023 à 15H00 à la Maison du Temps Libre, 78 rue de Meaux, 93410 Vaujours, afin de procéder à une nouvelle élection des délégués du conseil municipal (15) et de leurs suppléants (5) appelés à voter lors des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers municipaux de la ville de Vaujours sont délégués de droit et que le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Considérant que le vote a été réalisé sans débat au scrutin secret,

Les listes qui se sont portées candidates sont :

- VAUJOURS CAP 2020
- GENERATIONS VAUJOURS

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	<u>26</u>
Nombre de votants (enveloppe déposées)	<u>26</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls	<u>0</u>
Nombre de suffrages déclarés blancs	<u>0</u>
Nombre de suffrages exprimés	<u>26</u>

### RESULTAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LISTES

LISTES	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléant
VAUJOURS CAP 2020	18	11	4
GENERATIONS VAUJOURS	11	4	1
<b>Total du nombre de délégués et suppléants</b>		<u>15</u>	<u>5</u>

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications qui précédent et en avoir délibéré ;

### DECIDE DE DESIGNER :

**\*15 DÉLÉGUÉS TITULAIRES**



NOM DE LISTE	NOM DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE
VAUJOURS CAP 2020	Dominique BAILLY
VAUJOURS CAP 2020	Christelle MARTINEZ
VAUJOURS CAP 2020	Guy VALENTIN
VAUJOURS CAP 2020	Guisseppina DI MINO
VAUJOURS CAP 2020	José GODINHO DA SILVA
VAUJOURS CAP 2020	Jacqueline SCHMIT
VAUJOURS CAP 2020	Stéphane PAU
VAUJOURS CAP 2020	Christiane FRANCOIS-LUBIN
VAUJOURS CAP 2020	Laurent LHOSTE
VAUJOURS CAP 2020	Claudine POILPOWSKI
VAUJOURS CAP 2020	El Ouahhab ARBAOUI
GÉNÉRATIONS VAUJOURS	Walid MERBAH
GÉNÉRATIONS VAUJOURS	Inès MERBAH
GÉNÉRATIONS VAUJOURS	Terri KEBDANI
GÉNÉRATIONS VAUJOURS	Aïssam KROUNA

### \*15 SUPPLÉANTS

NOM DE LISTE	NOM DU SUPPLÉANT
VAUJOURS CAP 2020	Linda AYACHI
VAUJOURS CAP 2020	Jean-Noël TETARD
VAUJOURS CAP 2020	Céline DEMETZ
VAUJOURS CAP 2020	Adrien BAILLY
GÉNÉRATIONS VAUJOURS	INCOLANO Alexandra

Le procès-verbal de cette élection a été affiché à la porte de la mairie le 29 juin 2023.

**ARTICLE 1 :** DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

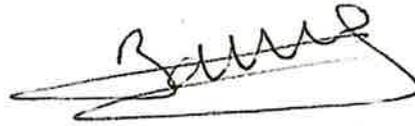
### POUR EXTRAIT CONFORME

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Fait à Vaujours, le 30 juin 2023

**Le Maire,**



**Dominique BAILLY**  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le 26/07/2023  
et le dépôt en Préfecture  
le 03/07/2023 »



**Le Maire,**



**Dominique BAILLY**  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

